

Communauté de Communes du BOCAGE – HALLUE
Route de Montonvillers
80260 VILLERS BOCAGE

Commune de Villers Bocage
2 Place du 11 Novembre
80260 VILLERS BOCAGE

Le 27 septembre 2016

A l'attention de Monsieur Le Maire de Villers Bocage

Monsieur,

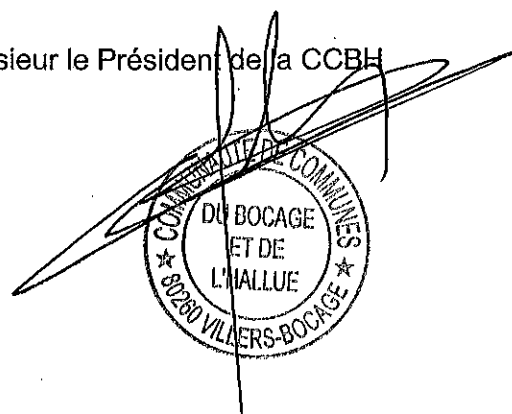
Dans le cadre de l'aménagement du Quartier « Jardin du Petit Bois » à Villers Bocage, La Communauté de Communes du Bocage-Hallue, gestionnaire du réseau d'eaux usées, autorise par la présente l'aménageur « La Commune de Villers Bocage » à raccorder le réseau neuf de collecte des eaux usées sur le réseau collectif d'eaux usées existant.

A l'achèvement des travaux, le dit réseau sera rétrocédé à la commune de Villers Bocage et sera de se fait intégré au réseau intercommunal de la Communauté de Commune du Bocage Hallue qui en assurera la gestion et l'entretien.

Le Communauté de Communes du Bocage-Hallue atteste également que la station d'épuration de Villers Bocage sera en capacité de traiter l'ensemble des effluents domestiques générés par le projet. En effet, la station d'épuration de Villers Bocage qui a une capacité totale de 2000 équivalents habitants, traite en moyenne 1550 équivalents habitants par an. Le projet de Quartier Jardin du Petit Bois, quant à lui, générera une charge estimée à 325 équivalents habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Président de la CCBH





Communauté de Communes
www.bocagehallue.fr

Villers-Bocage, le 13 septembre 2016

BAVELINCOURT

BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE

BEHENCOURT

CARDONNETTE

COISY

CONTAY

FLESSELLES

FRECHENCOURT

LA VICOGNE

MIRVAUX

MOLLIENS AU BOIS

MONTIGNY SUR L'HALLUE

MONTONVILLERS

NAOURS

PIERREGOT

PONT-NOYELLES

QUERRIEU

RAINNEVILLE

RUBEMPRE

SAINT-GRATIEN

SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE

TALMAS

VADENCOURT

VAUX-EN-AMIENOIS

VILLERS-BOCAGE

WAGNIES

Objet : attestation de capacité de la station d'épuration de Villers Bocage

Je soussigné Claude DEFLESSELLE, Président de la communauté de communes Bocage Hallue atteste que la station d'épuration intercommunale située sur la communes de Villers Bocage est en capacité d'absorber les volumes de traitement supplémentaires qui proviendraient du projet de nouveau quartier « jardin du bois » de la commune de Villers Bocage, et ce pour l'intégralité du périmètre envisagé de 8 ha.

Pour valoir ce que de droit.

Le Président

Claude DEFLESSELLE.